

# FIPHFP : ACCESSIBILITE DES LOCAUX PROFESSIONNELS

---

Dispositifs et Financements

Journée régionale

La Fare OCTOBRE 2012

# Le FIPHFP, instrument d'une politique publique

## Sa mission

### Favoriser

- Politique d'emploi

### Faire évoluer les représentations

Des aides pour tous les employeurs publics et pour leurs salariés

- bénéficiaires de l'obligation d'emploi
- en restriction d'aptitude.

# Des moyens d'intervention diversifiés

## DES SERVICES POUR LE RECRUTEMENT

- CAP EMPLOI
- Formation DETH

## DES SERVICES POUR LE MAINTIEN DANS L'EMPLOI

- SAMETH
- COMETE France

## DES AIDES TECHNIQUES ET HUMAINES

## DES AIDES INGENIERIE

## APPRENTISSAGE

## MAINTIEN D'AGENTS ATTEINTS DE HANDICAPS LOURDS....

# Des aides pour l'accessibilité des locaux professionnels

→ Nouveau Programme triennal de 150 M€ (Conférence nationale du handicap 2011)

- Accessibilité des bâtiments et locaux professionnels
- Accessibilité des écoles du SP et des lieux de formation
- Accessibilité numérique

2

→ Tous les **agents handicapés** peuvent exercer leurs missions et évoluer **sans obstacle**

→ Tous les **employeurs** concernés

→ Pas de nécessité d'avoir en poste un salarié **bénéficiaire de l'obligation d'emploi**

# Des aides pour l'accessibilité des locaux professionnels

## → Travaux éligibles

Tous travaux d'accessibilité ou d'adaptation des locaux

À tous les types de handicap

À l'intérieur et à l'extérieur des locaux professionnels

Etudes incluses

### L'accès des locaux et des bâtiments

Places de stationnement adaptées et Installation de rampes d'accès ...

Aménagement d'ascenseurs et d'escaliers

Signalétique pour différents types de handicaps et Balisage

# Des aides pour l'accessibilité des locaux professionnels

## La circulation à l'intérieur du bâtiment

Revêtements

Déplacements horizontal et vertical

Repères sonores, tactiles et visuels, signalisation

## La sécurité

Installation de systèmes de sécurité adaptés

Aménagement des issues de secours

# Des aides pour l'accessibilité des locaux professionnels

## L'accès et ou l'usage de tous les équipements

Aménagement de salles de réunion ou salles collectives

Services communs

Sanitaires

Restaurant

Infirmierie...

Pour les écoles de la fonction publique, les écoles de formation initiale et les instituts ou centre de formation permanente

Travaux d'accessibilité physique et pédagogique

# Des aides pour l'accessibilité des locaux professionnels

- **Fourchettes de Financement**
  - de **50 000€** si moins de 20 agents
  - à **2M€** si plus de 100 000 agents
  - Pour les écoles du SP **500 000€** maxi par site

☺ *montant hors-taxe des travaux et du diagnostic d'accessibilité pour les employeurs assujettis à la TVA ou bénéficiaires du FCTVA*

- **Locaux concernés**
  - Professionnels** : travaux éligibles à 100%
  - Mixtes** :
    - travaux éligibles à 75% si - de 50 agents
    - travaux éligibles à 50% si + de 50 agents



# Des aides pour l'accessibilité des locaux professionnels

## → La prise en compte des travaux

**Demande formulée et instruite avant le 31 12 2011** : les financements concernent des travaux engagés en 2010 et terminés en 2011

A compter du 1er janvier 2012, les financements concernent les **travaux engagés ou réalisés entre le 1er janvier 2011 et le 31 décembre 2012**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, les **travaux engagés ou réalisés entre le 1er janvier 2012 et le 31 décembre 2013.**

Travaux obligatoirement réceptionnés et financés **dans les 2 ans, après signature de la convention (employeur + 1 000 agents ) ou lettre d'offre (employeurs -1.000 agents) .**

# Des aides pour l'accessibilité des locaux professionnels

## → Le dossier à fournir

les études, le diagnostic technique (interne ou externalisé)

la description des opérations de travaux (mixtes/professionnels)

tout élément permettant d'estimer le coût : chiffrage du maître d'œuvre, devis, factures...

Information sur le régime de TVA

Avis CT de 50 à 350 agents

Avis CHSCT si plus de 350 agents

# Des aides pour l'accessibilité des locaux professionnels

- Mobilisation des aides sur la **Plateforme dématérialisée** ([www.fiphfp.fr](http://www.fiphfp.fr))
- Pour les employeurs de + 1 000 agents, **idem + convention** Accessibilité
- **Paiement sur factures**
- Pour collectivités de - 1 000 agents
  - 1<sup>er</sup> versement si dépense engagée > 50% du montant d'aide alloué**
  - 2<sup>ème</sup> versement : solde**
- Pour les collectivités de + 1 000 agents **en convention**
  - 1<sup>er</sup> Acompte 70% à la signature**
  - Solde sur justificatifs**

# En savoir plus

## → Le FIPHFP

Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

12, avenue Pierre Mendès-France

75914 PARIS cedex 13

Tél. : 01 58 50 99 33

→ Site Internet : [www.fiphfp.fr](http://www.fiphfp.fr)

→ Carrefour-emploi-public.fr, le portail de l'emploi pour les travailleurs handicapés

→ Contact recouvrement : [fiphfp@caissedesdepots.fr](mailto:fiphfp@caissedesdepots.fr)

→ Contact aides : [eplateforme.fiphfp@caissedesdepots.fr](mailto:eplateforme.fiphfp@caissedesdepots.fr)

→ Les centres d'appels (du lundi au vendredi de 9h à 16h)

- Assistance aux applicatifs (déclaration ou demande d'aide)

Tél. : 0820 84 85 86

- Réglementation et suivi des aides

Tél. : 01 58 50 99 33

---

# MERCI DE VOTRE ATTENTION